



SUSTAINABLE ACTION FOR AFRICAN NATURAL RESOURCES

ACTION DURABLE POUR LES RESSOURCES NATURELLES AFRICAINES

« ADRAF /ASBL » / *La Durabilité, au Centre de Notre Action.*

RAPPORT DE L'ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES EXPERTS DE SAIMAPE SUR L'ASSISTANCE ET L'ENCADREMENT DES COOPERATIVES MINIERES



SEPTEMBRE 2021

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

TABLE DES MATIERES

LISTE DES ABREVIATIONS	3
PRESENTATION DE L'ONG ADRAF	4
INTRODUCTION.....	5
I. OUVERTURE DE L'ATELIER DE FORMATION, PRESENTATION DU PROGRAMME ET RECUEIL DES ATTENTES.....	6
I.1. Ouverture de la session :	6
I.2. Présentation de l'agenda de travail :	7
I.3. Recueil des attentes.....	10
I.4. Méthodologie	10
MODULE 1.....	11
DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET BONNE GOUVERNANCE D'UNE COOPERATIVE MINIERE	11
1. Le cadre législatif et autorités compétentes.....	12
MODULE 2.....	13
DILIGENCE RAISONNABLE, CERTIFICATION, TRAÇABILITE ET TRANSPARENCE	13
1. La diligence raisonnable.....	13
2. Certification.....	14
3. Traçabilité des Produits Miniers :.....	16
4. La transparence.....	16
MODULE 3.....	17
COMMUNICATION & DROITS DE L'HOMME, EGALITE DES SEXES ET DROITS DE L'ENFANT	17
1. De la communication.....	17
2. Des droits de l'homme :	17
3. De l'égalité des sexes et droits de l'enfant :.....	18
MODULE 4.....	19
HYGIENE, SANTE ET SECURITE	19
MODULE 5.....	20
PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE.....	20
1. Le jeu des pierres précieuses :	20
2. Définition, importance et prévention de l'air, l'eau et la faune	20
3. Cartographie participative et suivi communautaire :.....	21
4. L'analyse FFOM :	21

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

MODULE 6.....	24
GESTION DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES.....	24
1. La tour en allumettes :.....	24
2. Exercice X-Y sous le thème « la gestion de conflits »	24
3. Risques pour la communauté.....	25
MODULE 7.....	26
CULTURE FINANCIERE ET ADMINISTRATION, COMPTABILITE ET FISCALITE ...	26
1. L'entreprise de Mamadu en danger « Cash-Flow »	26
2. Comptabilité et fiscalité.....	26
SEANCES D'ANDRAGOGIE	28
1. Définition de l'andragogie.....	28
2. Les théories d'apprentissage.....	28
3. Quelques règles d'or pour la facilitation	28
4. Les notions d'abstraction et de feed-back.	29
CONCLUSION	30
LES ANNEXES	31
Annexe 1 : listes des maladies liées à l'hygiène, santé et sécurité	31
Annexe 2 : Définition, principes et catégories de droits.....	31
Annexe 3 : les stimulant des participant.....	32
Annexe 4 : règles à respecter pendant, définis par les participants	32
Annexe 5 : intervention du formateur par vidéo conférence :	33
Annexe 6 : intervention des participants :	33
Annexe 7 : travail en groupe avec l'assistance du formateur	34
Annexe 8 : notion des comptabilités	34
Annexe 9 : Photo de famille.....	35

Action Durable pour les Ressources Naturelles Africaines

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

LISTE DES ABREVIATIONS

CEEC : Centre d'Expertise, d'Evaluation et de Certification

CIDE : Convention Internationale des Droits de l'Enfant

CTC : Certified Trading Chains

DISM : Développement Economique Intégré du Secteur Minier

EMAPE : Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle

EPI : Equipement de Protection Individuel

GIZ : Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit

IST : Infection Sexuellement Transmissible

ITIE : Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Economique

ONU : Organisation des Nations Unies

RDC : République Démocratique du Congo

SAEMAPE : Service d'Assistance et d'Encadrement des Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle



Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

PRESENTATION DE L'ONG ADRAF

L'ONG Action Durable pour les Ressources Naturelles Africaines, ADRAF en sigle est une organisation de la Société Civile qui intervient dans le secteur minier.

Elle couvre cinq (5) axes d'intervention ci-après :

1. Autonomisation économique des femmes ;
2. Transition énergétique ;
3. Environnement, changement climatique ;
4. Exploitation artisanale et entrepreneuriat ;
5. Gouvernance locale et participation communautaire

Nos contacts se retrouvent en bas de chaque page du rapport.



Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

INTRODUCTION

A travers son projet de « Développement économique Intégré du Secteur Minier » (DISM), la GIZ a organisé une session de formation en collaboration avec le Service d'Assistance et d'Encadrement de l'Exploitation Minière Artisanale et à Petite Echelle (SAEMAPE). Cette session de formation a eu lieu à Likasi dans la Province du Haut-Katanga et a été facilitée par Monsieur Dhanis RUKAN, Monsieur SAFANTO et Monsieur Thomas KHATAL, experts de GFA Consulting.

Cette formation visait à renforcer en capacités les experts techniques du SAEMAPE des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba dans l'assistance et l'encadrement des coopératives minières de ces deux provinces.

Sept modules de formations ont fait l'objet de cet atelier :

Module 1 : développement organisationnel et bonne gouvernance d'une coopérative minière

Module 2 : diligence raisonnable, certification, traçabilité et transparence

Module 3 : communication & droits de l'homme, égalité des sexes et droits de l'enfant

Module 4 : hygiène, santé et sécurité

Module 5 : protection de l'environnement au niveau communautaire

Module 6 : gestion des relations communautaires

Module 7 : culture financière et administration, comptabilité et fiscalité

Action Durable pour les Ressources Naturelles Africaines

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

I. OUVERTURE DE L'ATELIER DE FORMATION, PRESENTATION DU PROGRAMME ET RECUEIL DES ATTENTES

I.1. Ouverture de la session :

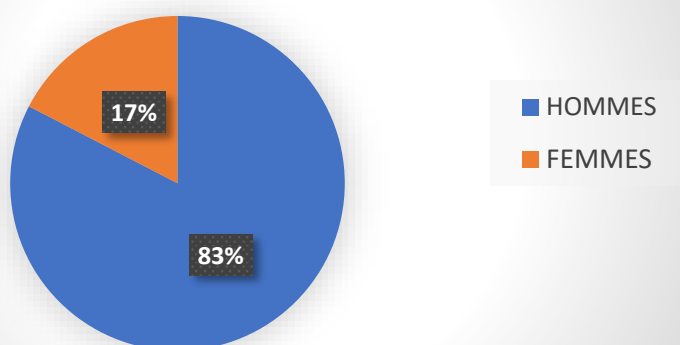
Trois mots de circonstance ont meublé la cérémonie d'ouverture devant 23 participants dont 4 femmes (17%) et 19 hommes (83%) venus des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba en présence du représentant du Gouverneur du Haut-Katanga, le Directeur de cabinet du Ministre provincial des mines et des hydrocarbures du Haut-Katanga.

Le Directeur Provincial du SEAMAPE Haut-Katanga, Monsieur Bertin MWABA MUTANDWE a, dans son mot d'ouverture rappelé l'apport de son partenaire GIZ dans le bon fonctionnement de son institution et a fait le bilan de ses interventions au cours de cette année 2021.

Le représentant de la GIZ, Monsieur Augustin WELO, a quant à lui rappelé la mission poursuivie par la GIZ lors de cette session de formation et a encouragé les participants à bien s'appliquer.

Le Dircab du Ministre provincial des mines du Haut-Katanga, monsieur Christian KITUNGWA, a loué l'apport de ce projet dans le secteur minier et a exhorté les participants d'être attentifs afin d'acquérir des nouvelles connaissances qui leurs aideront dans leurs missions.

Graphique N°1: TAILLE DES PARTICIPANTS



Source : liste de présence des participants.

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

I.2. Présentation de l'agenda de travail :

Tableau n°1 : Agenda des activités réalisées pendant la session de formation.

<i>Temps *</i>	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>	<i>Samedi</i>
Semaine 1						
<i>Matin</i>	<u>Module 1</u> • Séance 0.1.1- Ouverture et introduction • Séance 0.1.2- Stimulant Mon Binôme • Séance 0.1.3- Nivellement des attentes • Séance 1.1.1- Les petits paysans	<u>Module 2</u> • Rappel des travaux de la journée 1 • Stimulant (à définir) • Séance 2.1.1- Diligence raisonnable • Séance 2.2.1- Traçabilité et certification	<u>Module 3</u> • Séance 0.1.1- Ouverture et introduction • Séance 0.1.2- Stimulant Mon Binôme • Séance 0.1.3- Nivellement des attentes • Séance 3.1.1- Eléments clés de la communication efficace • Stimulant (à définir) • Séance 3.1.2- La Meilleure Affaire	<u>Module 4</u> • Rappel des travaux de la journée 3 • Stimulant (à définir) • Séance 4.1.1- Compréhension, Analyse et prévention des risques • Séance 4.1.2 Mesures et responsabilités collectives pour améliorer la HSST dans les mines	• Rappel des travaux de la journée 4 • Stimulant (à définir) • Séance 5.2.1- EMAPE et écosystème	• Rappel des travaux de la journée 5 • Stimulant (à définir) • Séance 5.2.1- EMAPE et écosystème • Séance 5.3.1- Cartographie participative et suivi communautaire.

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

Après-midi	• Séance 1.2.1- Cadre législatif et autorités compétentes • Stimulant (à définir) • Séance 1.3.1- Bonne gouvernance et gestion des risques • Séance 0.9.1 - Evaluation quotidienne	• Séance 2.2.1- Traçabilité et certification (Suite) • Stimulant (à définir) • Séance 2.3.1- Transparence • Séance 0.9.2 - Evaluation finale	• Stimulant (à définir) • Séance 3.2.1- Droits de l'homme, égalité des sexes et droits de l'enfant • Séance 0.9.1 - Evaluation quotidienne	• Stimulant (à définir) • Séance 4.1.2 Mesures et responsabilités collectives pour améliorer la HSST dans les mines (Suite) <u>Module 5</u> • Séance 5.1.1- Principes fondamentaux concernant la protection de l'environnement • Séance 0.9.1 - Evaluation quotidienne	• Stimulant (à définir) • Séance 5.3.1- Cartographie participative et suivi communautaire • Séance 0.9.1 - Evaluation quotidienne	• Stimulant (à définir) • Répartition des exercices de facilitation • Séance 0.9.1- Evaluation quotidienne.
Temps *	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
Semaine 2						
Matin	<u>Module 6</u> • Rappel des travaux de la journée 5 • Stimulant (à définir) • Séance 6.1.1- La gestion des relations	• Rappel des travaux de la journée 6 • Stimulant (à définir) • Séance 6.2.1- La gestion des conflits • Séance 0.9.2 - Evaluation finale	<u>Module 7</u> • Séance 0.1.1- Ouverture et introduction • Séance 0.1.2- Stimulant Mon Binôme • Séance 0.1.3- Nivellement des attentes	• Rappel des travaux de la journée 8 • Stimulant (à définir) • Séance 7.2.1- Comptabilité et fiscalité • Stimulant (à définir) • Séance 7.2.2- Comptabilité et fiscalité	• Rappel de travaux de la journée 10 • Stimulant (à définir) • Comptabilité et fiscalité	• Rappel des travaux de la journée 11. • Stimulant (à définir) • Tour d'horizon sur la formation et le processus de duplication

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

	communautaires _FFOM		• Stimulant (à définir) • Séance 7.1.1- Culture financière et administrative	• Séance 0.9.2 - Evaluation finale		• Test de positionnement de sortie ;
Après-midi	• Stimulant (à définir) • Séance 6.1.2- La gestion des relations communautaires • Séance 0.9.1 - Evaluation quotidienne	• Stimulant (à définir) • Séance 6.1.2- La gestion des relations communautaires • Séance 0.9.1 - Evaluation quotidienne	• Stimulant (à définir) • Andragogie • Séance 0.9.1 - Evaluation quotidienne	• Stimulant (à définir) • Andragogie • Séance 0.9.1 - Evaluation quotidienne	• Stimulant (à définir) • Séance 7.2.2- comptabilité et fiscalité • Séance 0.9.1- Evaluation quotidienne	• Satisfaction des attentes ; • Séance 0.9.2- Evaluation final de la formation.

Mail : adrafinfos@gmail.com

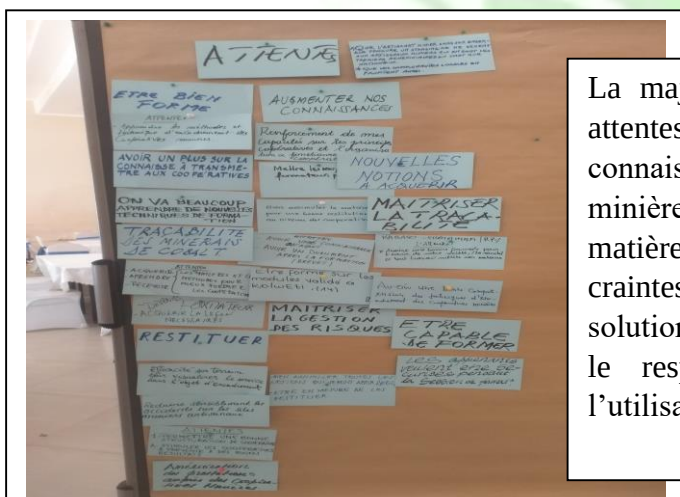
Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

I.3. Recueil des attentes

Les participants ont formulé les attentes suivantes :

- ✚ Être en mesure de bien former les coopératives ;
- ✚ Renforcer leurs capacités sur les principes, l'organisation et le fonctionnement des coopératives minières ;
- ✚ Apprendre les méthodes et techniques de formation et d'encadrement des coopératives ;
- ✚ Améliorer la prestation sur terrain auprès des coopératives minières...



La majorité des participants avaient comme attentes d'apprendre des nouvelles connaissances d'encadrement des coopératives minières et d'être capable de restituer les matières apprises. Pour mitiger les différentes craintes soulevées par les participants, quelques solutions étaient proposées. C'est entre autres : le respect du timing, la ponctualité et l'utilisation de la méthode participative.

Image n°1 : les attentes des participants

I.4. Méthodologie

Durant toute la formation, y'avait plus d'exercices structurés d'apprentissage et les moments d'échanges constructifs entre les participants et les facilitateurs, les participants donnaient leurs avis pour alimenter les débats. Pour rendre la formation participative, les travaux en focus group ont été organisés sur base des questionnaires où les participants étaient soumis de donner des réponses par écrit et fournir des explications.



Image n°2 : illustration de la méthodologie

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

MODULE 1

DEVELOPPEMENT ORGANISATIONNEL ET BONNE GOUVERNANCE D'UNE COOPERATIVE MINIERE

Ce module avait pour objectif de transmettre des connaissances sur la nature, la structure et le fonctionnement d'une coopérative en accord avec les exigences légales et les normes de la bonne gouvernance.

A l'aide d'un exercice structuré d'apprentissage nommé « les petits paysans » (voir en annexe), les notions des principes coopératifs et de bonne gouvernance sont clairement ressorties.

Le développement organisationnel d'une coopérative minière passe par les sept principes ci-après :

- L'adhésion libre des membres ;
- Le pouvoir démocratique ;
- La contribution économique des membres ;
- L'éducation, la formation et l'information des membres ;
- L'autonomie et l'indépendance ;
- La coopération avec les autres coopératives et ;
- La participation au développement communautaire.

La bonne gouvernance veut que les responsables des coopératives minières rendent des comptes aux membres, fassent la planification de leurs activités, gèrent d'une manière saine leurs ressources financières et rendent durable leurs actions.

La gestion des risques, quant à elle, exige :

- ✚ L'élaboration des politiques solides de gestion ;
- ✚ L'identification et l'analyse des risques liés aux activités (cfr. l'image n°3);
- ✚ L'élimination des risques ;
- ✚ La communication des résultats et ;
- ✚ Le suivi.

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

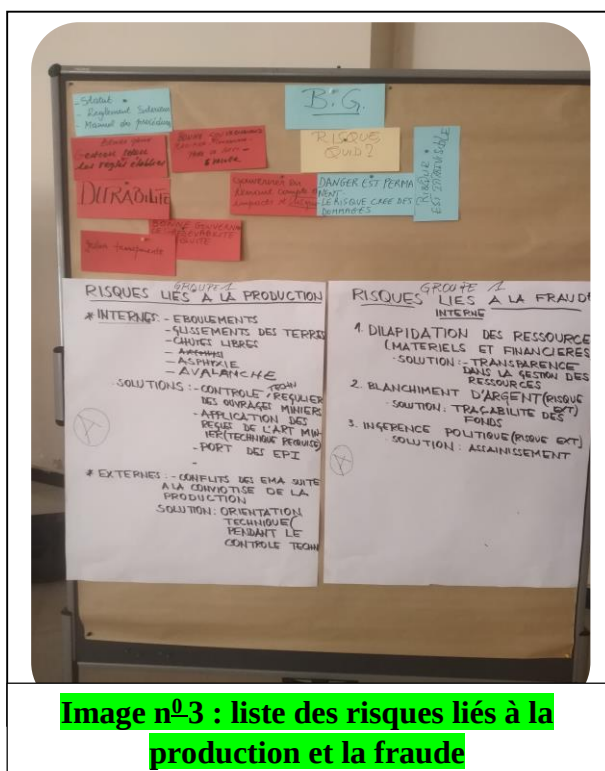


Image n°3 : liste des risques liés à la production et la fraude

Les différents risques identifiés par les participants :

- La dilapidation des ressources, l'ingérence politique,
- Le blanchissement d'argent,
- Les éboulements,
- Les glissements de terre,
- Les maladies infectieuses,
- Les contaminations,
- Les blessures....

Les mesures d'élimination des risques :

- La traçabilité des ressources,
- L'assainissement,
- L'contrôle régulier des puits,
- La sensibilisation sur les mesures d'hygiène,
- Le port obligatoire des EPI
- Etc.

1. Le cadre législatif et autorités compétentes

Sur ce point, il était question de faire comprendre aux participants le cadre législatif du secteur minier et faire connaître les autorités compétentes dans le secteur minier.

Les participants étaient divisés en groupe dont la question était de fournir certains textes qui régissent le secteur minier, les organes et services qui interviennent dans le secteur et les autorités compétentes :

Tableau N°2 : cadre législatif et autorités compétentes

Textes légaux	Organes et services	Autorités compétentes
Code minier et le règlement	Division des mines	Gouverneur
Manuel CTC	Cadastre minier	Ministre provincial des mines
Guide de l'OCDE	SAEMAPE	Directeur provincial du SEAMAPE
Acte informe OHADA et	CEC	

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

MODULE 2

DILIGENCE RAISONNABLE, CERTIFICATION, TRAÇABILITE ET TRANSPARENCE

Ce module avait pour objectifs de transmettre aux participants des connaissances sur la diligence, la traçabilité, la certification et la transparence dans le secteur minier artisanal.

1. La diligence raisonnable

Les mesures à prendre dans le cadre du processus de diligence sont entre autres :

- 1) *Rendre en compte les enjeux de la conduite responsable des entreprises dans les politiques et systèmes de gestion de l'entreprise.* L'entreprise concernée par le devoir de diligence doit Élaborer, adopter et diffuser des politiques relatives aux enjeux de la conduite responsable des entreprises dans les politiques et systèmes de gestion de l'entreprise dans lesquelles l'entreprise s'engage à respecter les principes et normes édictés dans les Principes directeurs EMN et présente ses plans pour mettre en œuvre son devoir de diligence dans le cadre de ses activités, de sa chaîne d'approvisionnement et de ses relations d'affaires. L'entreprise S'efforcer de prendre en compte la mise en œuvre des politiques relatives aux enjeux de la conduite responsable des entreprises dans les politiques et systèmes de gestion de l'entreprise dans le cadre du fonctionnement des organismes de surveillance de l'entreprise et prendre en compte les politiques et règles relatives aux enjeux CRE de l'entreprise dans le cadre de ses échanges avec ses fournisseurs et de ses autres relations d'affaires.
- 2) *Identifier & évaluer les impacts négatifs dans les activités, la chaîne d'approvisionnement et les relations d'affaires.* L'entreprise doit mener de vastes recherches pour identifier quels aspects des activités, relations d'affaires et chaîne d'approvisionnement de l'entreprise présentent des risques particulièrement significatifs d'impacts négatifs graves sur les enjeux de la conduite responsable de l'entreprise. Ce travail de recherche doit permettre à l'entreprise de classer ses risques par ordre de priorité avant de les évaluer plus en profondeur.
- 3) *Faire cesser, prévenir ou atténuer les impacts négatifs.* Après avoir identifier les impacter négatifs, l'entreprise doit cesser les activités qui causent des impacts négatifs sur les enjeux de conduite responsable des entreprises, ou qui y contribuent, en se

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

fondant sur l'évaluation qu'a faite l'entreprise de son degré d'implication dans lesdits impacts négatifs. Développer et mettre en œuvre des plans d'action adaptés aux besoins identifiés pour prévenir et atténuer les impacts négatifs potentiels (futurs) de l'entreprise. En se basant sur les priorités établies par l'entreprise, cette dernière développer et mettre en œuvre des plans d'action pour prévenir ou atténuer les impacts négatifs réels ou potentiels sur les enjeux CRE directement liés aux activités, produits ou services de l'entreprise au travers de ses relations d'affaires

- 4) *Suivre la mise en œuvre et les résultats.* Après la mise en œuvre des actions pour atténuer les impacts négatifs, l'entreprise doit assurer le suivi de la mise en œuvre et l'efficacité des pratiques de diligence de l'entreprise, c.-à-d. des mesures qu'elle prend, seule ou avec ses relations d'affaires, pour identifier, prévenir et atténuer ses impacts négatifs, voire si possible pour les réparer. Tirer des leçons de ces suivis pour améliorer les procédures de l'entreprise au fil du temps.
- 5) *Communiquer sur la façon dont les impacts sont traités.* L'entreprise doit publier des informations sur la politique, les processus et les mesures de diligence adoptés par l'entreprise pour identifier et traiter ses impacts négatifs réels ou potentiels, et sur les résultats et conclusions de ces actions.
- 6) *Réparer les dommages, par ses propres moyens ou en coopération avec d'autres acteurs.* Lorsque l'entreprise constate qu'elle a causé des impacts négatifs réels ou qu'elle y a contribué, traiter lesdits impacts négatifs en les réparant par ses propres moyens ou en coopération avec d'autres acteurs. Si possible, proposer un mécanisme de réparation propre à l'entreprise, ou coopérer avec un mécanisme de réparation légitime, grâce auquel les parties prenantes et détenteurs de droits impactés pourront formuler leurs plaintes afin que l'entreprise les traite. Confier l'examen d'un impact négatif allégué à un mécanisme de réparation légitime peut s'avérer particulièrement utile en cas de désaccord sur le fait que l'entreprise ait causé ou contribué audit impact négatif ou sur la nature et l'étendue des réparations à accorder.

2. Certification

Le manuel de certification CTC définit les règles à respecter afin d'encourager l'amélioration progressive de l'EMAPE.

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

Le système de certification **CTC** se décline en cinq **principes** (également appelés standards) qui regroupent les objectifs essentiels de la certification, à savoir la transparence et la traçabilité, les conditions décentes de travail, la sécurité, le développement communautaire et l'environnement.

Le manuel CTC s'applique au niveau du puits pour l'exploitation artisanale et au niveau des centres de négoce.

Parmi les cinq principes du manuel CTC, nous avons :

1. **Principe de transparence et de traçabilité** : il repose sur le fait que l'origine, la nature, le poids voire le volume des minerais produits et commercialisés ainsi que toutes les taxes, frais, droites ou autres redevances prévues par la loi et payés sont transparents. Le système de certification prend en compte à la fois le suivi et la traçabilité de minerais tout au long de la chaîne d'approvisionnement (production, traitement ou transformation, distribution et commercialisation) ainsi que le suivi approprié des documents justificatifs et le contrôle de la quantité concernée.
2. **Principe de conditions décentes de travail** : ce principe comprend les notions suivantes : l'entité audité n'emploie pas d'enfants et s'engage dans un processus d'amélioration continue des conditions de travail. Elle garantit en outre une rémunération équitable sur le site. L'âge minimum d'emploi dans les mines en RDC est fixé à 15 ans pour les travaux légers.
3. **Principe de Sécurité** : Selon le principe de sécurité, l'organisation veillera à assurer la sécurité de la mine et la prévention des principaux risques et dangers en respectant les droits fondamentaux des travailleurs. La sécurité est ici entendue aussi bien en tant qu'un état de protection face à des risques internes pouvant nuire aux personnes et aux biens sans but établi que la sûreté, c'est-à-dire un état de protection face à des risques extérieurs pouvant nuire aux personnes et aux biens dans un but malveillant
4. **Principe de développement communautaire** : Selon le principe de développement communautaire, l'entité organise des consultations relatives au développement social, économique et institutionnel avec les communautés locales et tient en compte les aspects sensibles relatifs au Genre. En cas d'une audite, il est nécessaire que l'auditeur s'intéresse également aux questions relatives au genre. Il doit s'assurer que

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

l'organisation comprend et s'engage dans une stratégie d'amélioration des conditions de la femme dans les mines en garantissant ses droits fondamentaux.

5. **Principe d'environnement** : Selon ce principe, l'organisation s'engage dans un processus continu d'amélioration de ses performances environnementales et respecte toutes les exigences réglementaires concernant l'eau, l'air, le sol, l'énergie, la faune et la flore quand cela est applicable. La certification CTC encourage activement des meilleures pratiques environnementales préventives et réparatrices, ainsi que l'application de méthodes de production appropriées et efficaces.

3. Traçabilité des Produits Miniers :

La traçabilité est le processus de suivi des étapes de la filière d'élaboration des produits miniers marchands depuis le chantier d'extraction jusqu'à la commercialisation en passant par les opérations de traitement. Parmi les principes du manuel de procédures de traçabilité des produits miniers, nous avons :

- ✚ la commercialisation des minerais doit se faire à travers la coopérative minière ;
- ✚ le mélange des minerais issus des sites non validés à ceux des sites validés (fausse déclaration de l'origine des minerais), commercialisation des minerais provenant des sites rouges et/ou commercialisation des minerais à l'insu de la coopérative sont interdits ;
- ✚ les agents du SAEMAPE (au Site) et les agents du service des mines (au Centre de négoce) doivent refuser d'étiqueter les minerais provenant des sites rouges et refuser la corruption ;
- ✚ Interdiction de monnayer ou de vendre des étiquettes ainsi que l'étiquetage clandestin des minerais.

4. La transparence

Les exploitants miniers artisanaux doivent s'acquitter de bonne foi de leurs obligations fiscales. Ils doivent exiger une quittance pour chaque paiement. Ils ont le droit de connaître la base légale pour tout paiement auquel ils sont soumis. Les taxes, redevances et impôts non prévus par la loi ne doivent être payés. Aucun paiement ne peut se faire en nature (en minerais ou en termes d'heures d'exploitation de puits). Les preuves attestant le paiement des taxes, frais, droites et autres redevances doivent être publiées conformément aux standards internationaux.

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

MODULE 3

COMMUNICATION & DROITS DE L'HOMME, EGALITE DES SEXES ET DROITS DE L'ENFANT

Sur ce module, les participants ont acquis des connaissances sur la communication, les droits de l'homme et de l'enfant, et l'égalité des sexes.

Les participants ont été sensibilisé sur les risques spécifiques pour les femmes et les enfants et comment ils peuvent les atténuer.

1. De la communication

Les coopérateurs ont le droit d'être informés des activités et de la situation de la coopérative, ainsi que des événements spéciaux et autres incidents. La participation des coopérateurs à tous les niveaux (prise des décisions, économique) doit être assurée. Il existe des outils et méthodes spécifiques à cet effet, par exemple les audits internes, les assemblées générales, les votes et élections. D'après le Code minier, les coopératives ont une obligation de s'engager envers les communautés environnantes. Une communication efficace et la coopération, p.ex. en ce qui concerne les contributions sociales, mais aussi les liens économiques, sont importants et peuvent éviter des conflits et, par conséquent, minimiser le risque lié aux relations avec les communautés. Pour cette raison, il est important d'élaborer et d'adopter une stratégie de communication qui soit bien adaptée au groupe cible ».

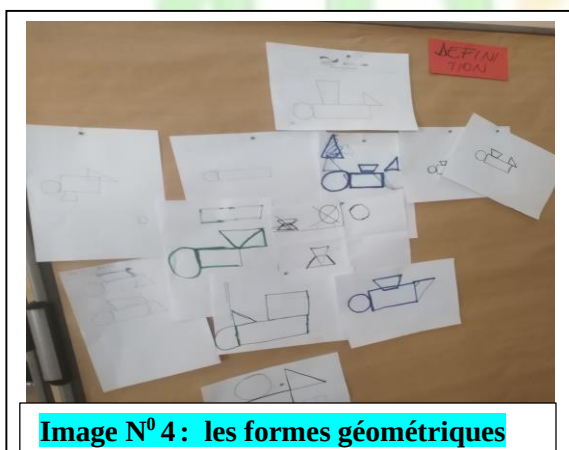


Image N° 4: les formes géométriques

Ces formes géométriques réalisés par les participants constitués en binômes ont permis aux participants de comprendre l'importance d'une communication efficace.

2. Des droits de l'homme :

Le droit de l'homme est défini comme un ensemble d'avantage reconnu pour un être humain. Parmi ces principes nous avons : l'universalité, l'égalité, la non-discrimination, l'information pour tout homme, l'interdépendances entre les droits et la participation.

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

Parlant des catégories de droits, y en a trois : les droits collectifs, les droits civils et politiques et les droits économiques, socio- culturels. Dans le domaine minier, en matière de droit de l'homme, il est interdit ce qui suit :

- ✚ Le contrôle du site minier par un groupe armé ;
- ✚ La pratique de la torture et l'utilisation des enfants dans l'exploitation minière.

Parmi les documents qui traitent de la question des droits de l'homme, nous avons entre-autre : la déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU, et le Guide OCDE sur le devoir de diligence pour des chaînes d'approvisionnement responsables en minerais provenant de zones de conflit ou à haut risque, etc.

Le respect des droits de l'homme, ainsi que la promotion de conditions de travail dignes, sont également requis par la norme CTC. Le Code de travail de la RDC fait référence au droits humains dans le domaine du travail en mentionnant que « Le travail forcé ou obligatoire est interdit ».

3. De l'égalité des sexes et droits de l'enfant :

En ce qui concerne le respect des droits des enfants sur les sites miniers artisanaux, les participants ont entre-autre fait des propositions suivantes :

- Les coopératives, ensemble avec les encadreurs SAEMAPE, devraient commencer à organiser des réunions matinales, aussi appelées « café matinal », afin de rappeler certaines normes dont l'interdiction de laisser les enfants accéder aux sites ;
- Les coopératives et les agents d'encadrement issue du SAEMAPE et des autres services de l'état intervenant dans le secteur minier doivent connaître les différentes dispositions qui le régissent.

La Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE) des Nations Unies énonce les droits qui doivent être respectés pour que les enfants puissent développer tout leur potentiel, être à l'abri de la faim et du besoin, et être protégés de la négligence et de mauvais traitements.

La Convention 182 (1999) de l'OIT est le standard qui traite spécifiquement du travail des enfants. Elle définit ce que sont les pires formes de travail des enfants et elle est reflétée dans les lois congolaises.

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

MODULE 4

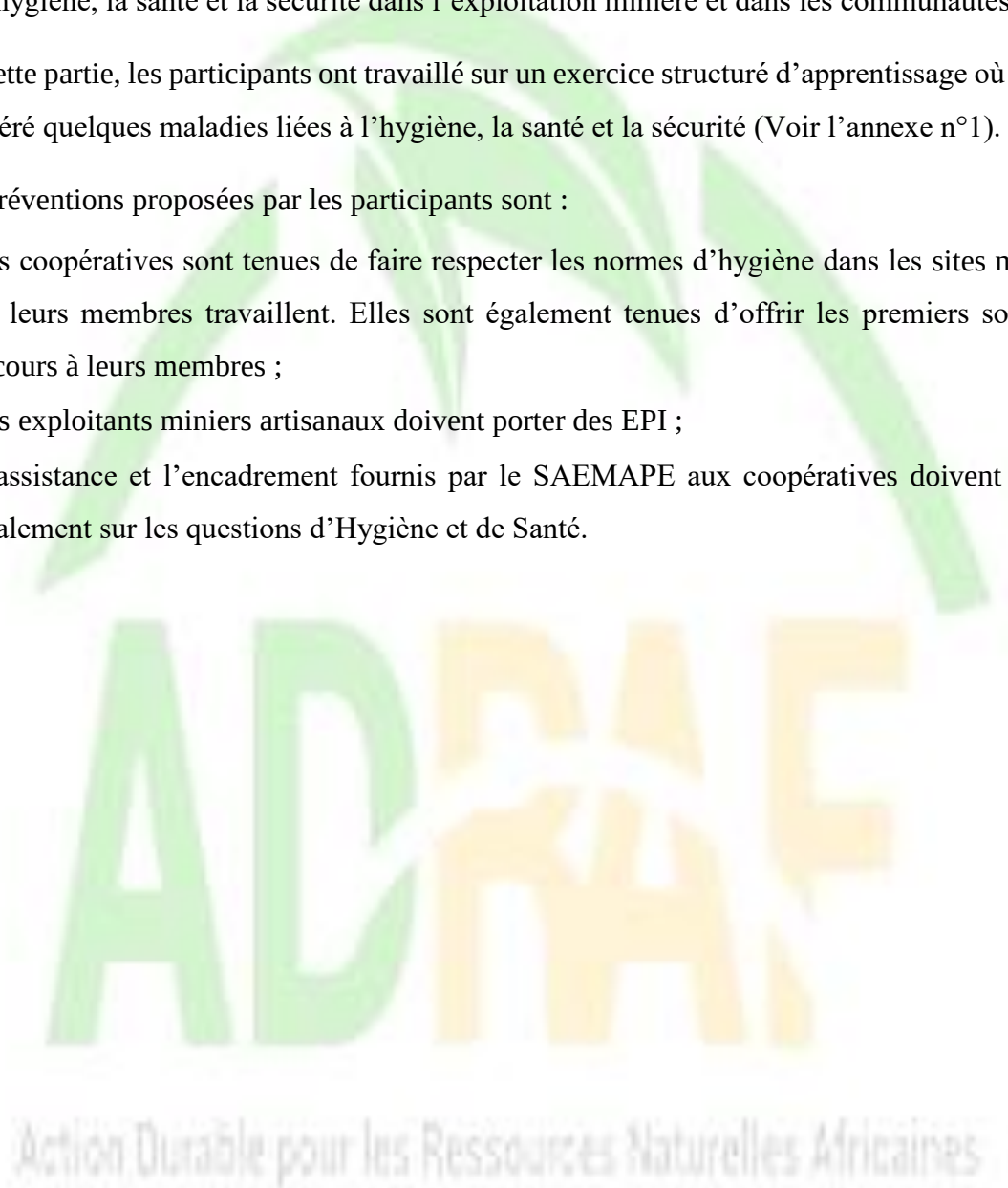
HYGIENE, SANTE ET SECURITE

Grace à ce module, les participants ont partagés leurs expériences et acquis des connaissances sur l'hygiène, la santé et la sécurité dans l'exploitation minière et dans les communautés.

Sur cette partie, les participants ont travaillé sur un exercice structuré d'apprentissage où ils ont énuméré quelques maladies liées à l'hygiène, la santé et la sécurité (Voir l'annexe n°1).

Les préventions proposées par les participants sont :

- Les coopératives sont tenues de faire respecter les normes d'hygiène dans les sites miniers où leurs membres travaillent. Elles sont également tenues d'offrir les premiers soins de secours à leurs membres ;
- Les exploitants miniers artisanaux doivent porter des EPI ;
- L'assistance et l'encadrement fournis par le SAEMAPE aux coopératives doivent porter également sur les questions d'Hygiène et de Santé.



Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

MODULE 5

PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT AU NIVEAU COMMUNAUTAIRE

Le module 5 avait pour objectif de transmettre aux participants des connaissances sur l'environnement et l'écosystème, l'impact de l'exploitation minière sur ceux-ci, leur protection et le cadre réglementaire correspondant. Il nous a en plus transmis des notions de la cartographie participative et le plan de développement local.

1. Le jeu des pierres précieuses :

Trois groupes représentant trois coopératives ont été constitués pour jouer au jeu de pierres précieuses. Ce jeu a permis aux participants de comprendre que l'exploitation irrationnelle des ressources détruit l'environnement. D'où l'exploitation minière doit être rationnelle et durable afin de garantir une meilleure vie pour les générations futures. L'exploitation minière doit garantir le biotope des espèces animales et réduire les contaminations, les pollutions, les érosions et autres types d'impacts à long terme.

Parlant des principes fondamentaux de la protection environnementale, il est demandé aux coopératives minières de :

- 1) n'est pas polluer l'eau et l'environnement ;
- 2) reboiser les endroits déboisés pour des raisons d'exploitation ;
- 3) protéger les vestiges historiques et préhistoriques ;
- 4) ne pas exploiter dans une aire protégée ;
- 5) contribuer à hauteur de 5% des revenus annuels pour la réhabilitation de l'environnement.
- 6) faire un déboisement sélectif
- 7) remblayer les puits abandonnés et restaurer le paysage après fermeture de la mine.

2. Définition, importance et prévention de l'air, l'eau et la faune.

Les participants, répartis en trois groupes, avaient analysés l'air, l'eau et la faune comme éléments de l'écosystème. De ces analyses, il a été mis en évidence que les activités minières artisanales peuvent avoir les effets suivants dans l'écosystème :

- ✓ La pollution de l'air et du sol et de l'eau ;

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

- ✓ Le drainage minier acide ;
- ✓ La dégradation du sol ;
- ✓ La contamination de l'eau ;
- ✓ La perte de la végétation, etc.

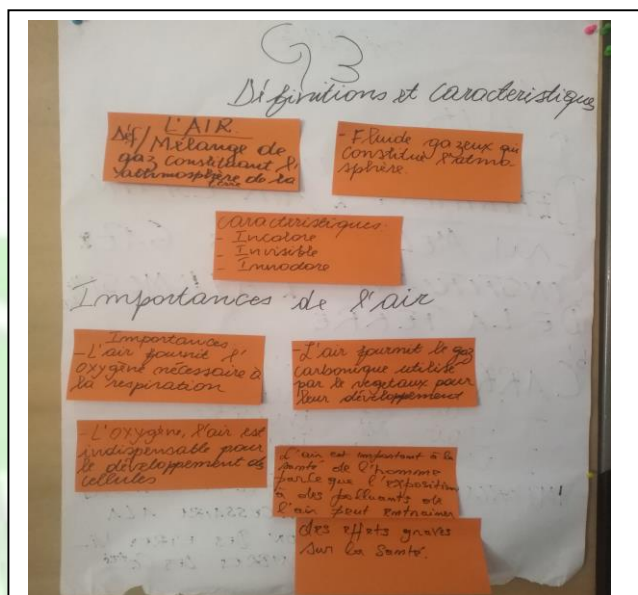


Image N°5 : définition de l'aire et son importance

3. Cartographie participative et suivi communautaire :

La cartographie participative consiste à impliquer la communauté locale dans l'identification des besoins et des potentiels d'une communauté donnée. Le suivi communautaire quant à lui est un mécanisme qui permet aux citoyens d'une communauté de suivre les activités et les dépenses de leur communauté. En fait, la cartographie participative et le suivi communautaire sont deux outils de la gestion collective des ressources par une communauté.

Lorsque l'on parle du développement communautaire, on voit trois volets :

- a) Volet social : santé, formation, loisir, logement, équipement, démographie, etc. ;
- b) Volet économique : artisanat, transport, commerce, emploi, etc. ;
- c) Volet environnemental : paysage, gestion de déchets, situation géographique, etc. ;

4. L'analyse FFOM :

L'analyse FFOM (force, faiblesse, opportunité et menaces) de l'exploitation minière artisanale était fait par les participants à travers un exercice structuré d'apprentissage (voir l'image n° 6).

Dans la réalisation dudit exercice, les participants ont identifié les points ci-après comme forces et/ou opportunité (voir les images 6 & 7) :

- Circulation facile d'argent
- Main d'œuvre locale ;
- L'accroissement des activités économiques ;

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

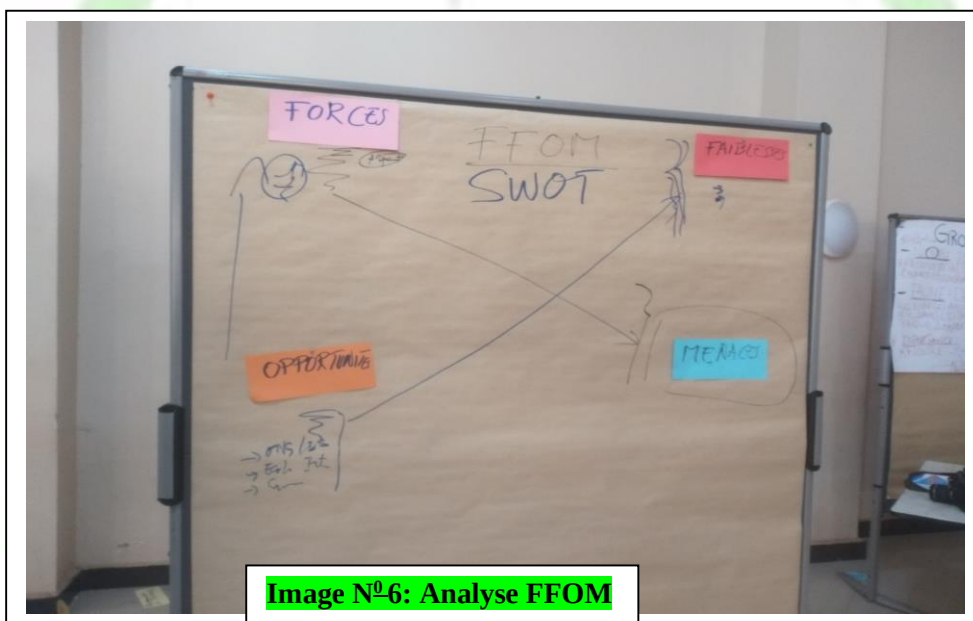
- Pas de coût de transport et logement ;
- Création des nouvelles structures ;
- Expansion démographique

Et les points ci-après comme faiblesses et/ou menaces :

(a) Pour une mine se trouvant à un jour ou à 6 heures de marche

- la faible production à cause du temps réduit du travail ;
- la fatigue due à une longue distance à parcourir ;
- l'infidélité du conjoint ou de la conjointe ;
- les accidents.

A l'issu de cette analyse, les participants ont acquis des compétences sur utilisation les forces pour combattre les menaces et les opportunités pour combattre les faiblesses.



Action Durable pour les Ressources Naturelles Africaines

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

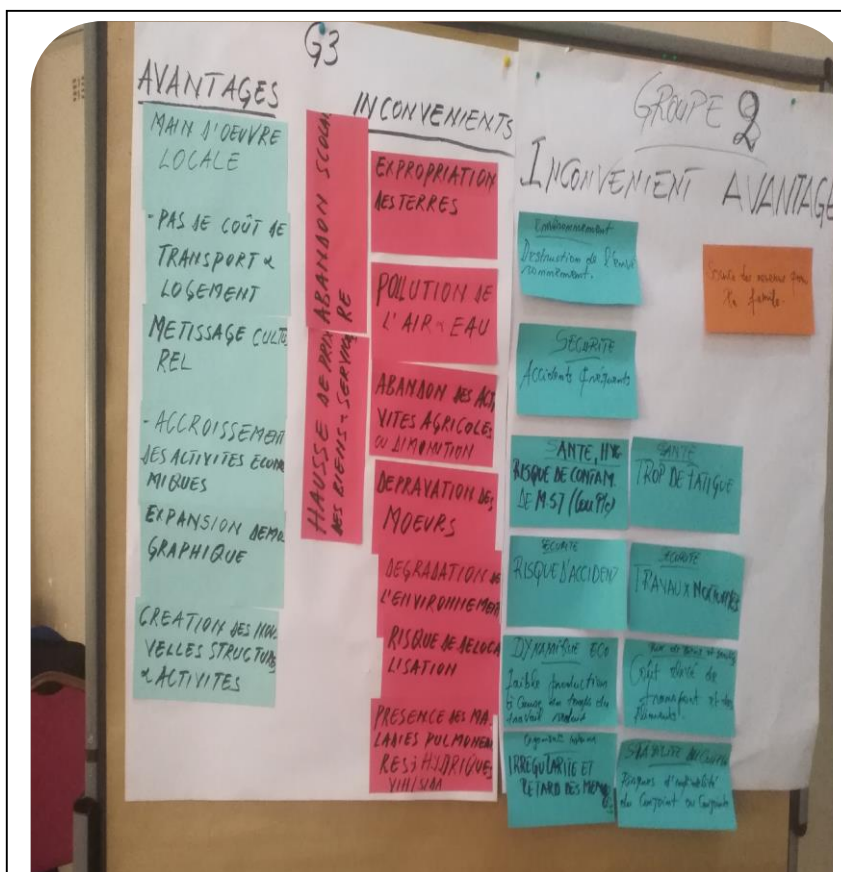


Image N°7: Avantages et inconvénients d'une mine se trouvant loin ou près du village

L'exploitation artisanale est une source de revenu pour les ménages ou les familles. Elle donne du travail aux hommes et femmes et permet à ces derniers de subvenir à leurs besoins

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

MODULE 6

GESTION DES RELATIONS COMMUNAUTAIRES

Grace à ce module, les participants ont acquis des connaissances sur la gestion des relations entre une coopérative minière et la communauté, les opportunités et les risques de la cohabitation, les outils de gestion des relations communautaires et gestion des conflits.

1. La tour en allumettes :

A travers le jeu sur la tour en allumettes, les participants ont compris qu'une coopérative minière est une organisation structurée qui peut connaître des difficultés, des imprévus, des obstacles, des menaces et des pressions à tout moment. D'où la communication efficace est l'un des éléments clés pour une bonne gestion des relations entre la communauté et les coopératives.

Il sied aussi de noter que la coopérative minière est un moteur de développement qui peut entrer en relation avec plusieurs environnements.

2. Exercice X-Y sous le thème « la gestion de conflits »

Trois groupes représentant les coopératives étaient constitués afin de jouer le jeu en espérant gagner beaucoup d'argent. Ce jeu consistait à faire comprendre aux participants qu'il faut respecter les engagements pris avec les partenaires.

Malgré la collaboration entre coopératives ou entre partenaires quelques problèmes susceptibles de créer des conflits étaient identifiés, c'est entre autres :

- la méfiance ;
- le manque de confiance ;
- la peur de perdre seul et ;
- le non-respect des engagements.

Leçon apprise :

Plus y a la concurrence et non-respect des engagements entre coopératives, plus y'auras des conflits. En cas des conflits, les coopératives doivent recourir auprès des services techniques du Ministère des Mines dont le SAEMAPE pour soumettre leurs préoccupations. Ces derniers

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

peuvent à leur tour administrer des sanctions administratives à l'endroit de la coopérative fautive si possible.

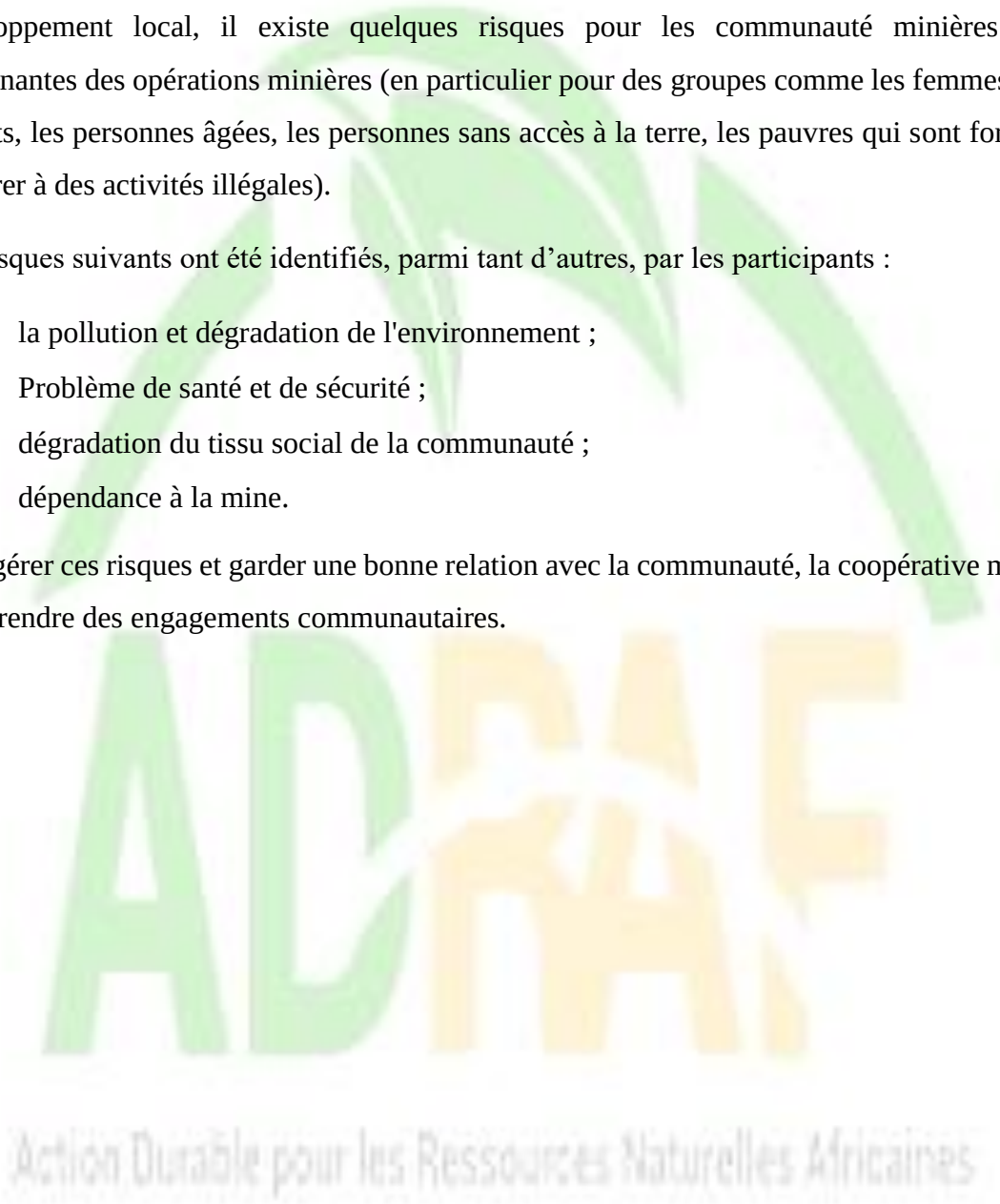
3. Risques pour la communauté

Bien que la présence d'une coopérative minière présente des opportunités pour le développement local, il existe quelques risques pour les communauté minières et/ou avoisinantes des opérations minières (en particulier pour des groupes comme les femmes et les enfants, les personnes âgées, les personnes sans accès à la terre, les pauvres qui sont forcés de se livrer à des activités illégales).

Les risques suivants ont été identifiés, parmi tant d'autres, par les participants :

- la pollution et dégradation de l'environnement ;
- Problème de santé et de sécurité ;
- dégradation du tissu social de la communauté ;
- dépendance à la mine.

Pour gérer ces risques et garder une bonne relation avec la communauté, la coopérative minière doit prendre des engagements communautaires.



Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

MODULE 7

CULTURE FINANCIERE ET ADMINISTRATION, COMPTABILITE ET FISCALITE

A travers ce module, les participants ont appris à élaborer les trois principaux états financiers (tableau de trésorerie, compte de résultat et le bilan) et à interpréter les chiffres. Ils ont aussi découvert les interactions entre différents documents.

1. L'entreprise de Mamadu en danger « Cash-Flow »

Trois groupes représentant les cabinets de conseils étaient constitués. Ces groupes devraient fournir des réponses à des questions et donner des conseils à Mamadou pour que son entreprise ne continue pas à faire des pertes.

Comme leçon apprise, la production entraîne des coûts qui peuvent produire des résultats positifs (bénéfices) ou négatifs (pertes). Pour augmenter les recettes l'entreprise ou la coopérative doit diminuer son coût de production.

2. Comptabilité et fiscalité

Quelques concepts liés à la comptabilité et la fiscalité étaient définis, entre autres :

- le seuil de rentabilité ;
- la marge de variation ;
- le chiffre d'affaires ;
- le journal ;

Action Durable pour les Ressources Naturelles Africaines

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

- Le bilan ;
- Le grand livre ;
- La balance ;
- Le plan d'action.

Il sied de noter que les états financiers comprennent : le bilan, le tableau de trésorerie et le tableau de compte de résultat.

Les notions de FDR - BFR - Trésorerie

Bilan au

Degré de liquidité croissante Degré d'immobilité croissante

ACTIF "Emplois"	PASSIF "Ressources"
Immobilisations "Investissements" > 1an 500	Capital } Fonds Propres Réserve 400
Stocks "Valeurs d'exploitation" 600	Dettes long terme moyen terme > 1 an 500
Créances "Valeurs réalisables" 300	Dettes Court terme < 1an (BFR) 450
Disponibilités 250	Découvert (facilité de caisse) 600 (TRES - SS)
TOTAL ACTIF 1650	TOTAL PASSIF 1650

Image N° 8: Exemple d'un bilan

Action Durable pour les Ressources Naturelles Africaines

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

SEANCES D'ANDRAGOGIE

Les séances d'andragogie ont permis aux participants d'acquérir des connaissances sur la formation des adultes. Rappelons que c'était pour former ceux qui sont appelés à former les membres des coopératives minière, d'où l'importance de ces séances d'andragogie.

1. Définition de l'andragogie

Par définition, l'andragogie comme étant l'art et la science d'enseigner les adultes, elle se différencie de la pédagogie qui est une science d'éducation des enfants. Son cadre d'apprentissage comprend : l'apprentissage en groupe, basé sur le partage d'expériences, climat non menaçant, aspects personnels d'apprentissage, acceptation des différences, reconnaissance des droits à l'erreur, ambiance tolérant les ambiguïtés, évaluation mutuelle et auto-évaluation.

2. Les théories d'apprentissage

Parlant des théories d'apprentissage, nous avons :

- ✓ La décongélation ;
- ✓ L'identification des problèmes ;
- ✓ La fixation des objectifs ;
- ✓ Le nouveau comportement ;
- ✓ La recongélation ou rétention de la matière apprise par les participants.

3. Quelques règles d'or pour la facilitation

Onze règles étaient fournies par le formateur et ont été maîtrisées par les participants pour leur future mission de formateurs des coopératives. C'est entre-autre :

- 1) Choisir un facilitateur en chef ;
- 2) Préparer le contenu du séminaire ;
- 3) Effectuer une séance avant premier entre facilitateurs ;
- 4) Les documents, tableaux, visuels ... doivent être prêts ;
- 5) Pour chaque séance, il y a qu'un seul facilitateur qui assure la responsabilité ;
- 6) Être attentif et prêt à aider ;
- 7) Les autres facilitateurs sont assis pendant l'intervention du facilitateur responsable ;
- 8) Les facilitateurs doivent s'entendre sur les signaux internes ;
- 9) Ne jamais se disputer devant les participants ;

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

10) Evaluer le déroulement de chaque jour ;

11) Préparer les séances du lendemain et adapter le programme selon les besoins.

4. Les notions d'abstraction et de feed-back.

On parle d'abstraction lorsqu'on n'a pas des moyens pour faire quelque chose ou résoudre un problème.

L'objectif de la séance sur l'abstraction progressive était de faire comprendre aux participants que, face à un problème, il faut toujours mettre en place un processus analytique critique, utiliser l'approche analytique des solutions aux problèmes et éviter de se concentrer sur des solutions à court terme.

Parlant du feed-back, quelques règles ont été données par le facilitateur (voir le tableau n°3).

Tableau N° 3 : les règles du feed-back.

N°	Règles pour celui qui donne le feed-back	Règles pour celui qui reçoit le feed-back
1	Commencez le feed-back par des observations positives.	Concentrez-vous sur ce que l'on vous dit. Ne cherchez pas à vous défendre et corrigez rien
2	Pendant le feed-back, ne vous référez pas aux autres.	Si nécessaire, demandez des précisions, des exemples
3	Donnez des feed-back pour des comportements concrets. Ceux qui peuvent être modifiables.	Si vous n'avez pas compris, n'hésitez pas à reformuler ce que vous avez entendu ou à demander à l'émetteur de répéter
4	Soyez claire et surtout rassurez celui à qui votre feed-back est destiné, qu'il s'agit d'une opinion personnelle et pas celle des autres.	

Action Durable pour les Ressources Naturelles Africaines

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

CONCLUSION

Prévue pour une durée de 12 jours soit du 31 Août au 11 Septembre 2021, la formation était clôturée par le Dircab du ministre provincial des mines et des hydrocarbures du Haut-Katanga.

Rappelons que cette formation visait à renforcer en capacités les experts techniques du SAEMAPE des provinces du Haut-Katanga et du Lualaba dans l'assistance et l'encadrement des coopératives minières de ces deux provinces à travers sept (7) modules :

- ✓ Module 1 : développement organisationnel et bonne gouvernance d'une coopérative minière ;
- ✓ Module 2 : diligence raisonnable, certification, traçabilité et transparence ;
- ✓ Module 3 : communication & droits de l'homme, égalité des sexes et droits de l'enfant ;
- ✓ Module 4 : hygiène, santé et sécurité ;
- ✓ Module 5 : protection de l'environnement au niveau communautaire ;
- ✓ Module 6 : gestion des relations communautaires ;
- ✓ Module 7 : culture financière et administration, comptabilité et fiscalité.

Les séances d'andragogie ont renforcé les capacités des participants sur les théories d'apprentissage des adultes.

Durant la formation, l'ambiance était bonne entre participants et les formateurs, et les participants ont trouvé satisfaction à leurs attentes.

Grâce aux méthodes utilisées durant la formation, les participants ont eu à partager leurs expériences lors des travaux en groupe et la présentation des résultats issus des travaux des groupes.

A la fin de la formation, les facilitateurs ont planifiés ensemble avec les participants les prochaines étapes de formation de coopératives minières de deux provinces (Haut-Katanga et Lualaba). Les participants devenus formateurs après cet atelier de formation, ont manifestés l'intérêt de mettre en pratique les notions qu'ils ont apprises au profit des coopératives qu'ils sont sensés assister et encadrer afin d'accomplir leur mission.

Face à la préoccupation de savoir quand est ce que la formation des coopératives va commencer, il a été rassuré aux participants que la date sera fixée très prochainement après échanges entre la GIZ et les Directeurs provinciaux de SAEMAPE de deux Provinces (Haut-Katanga et Lualaba).

Pour clore, signalons que la formation s'était bien déroulée et qu'elle était aussi une réussite grâce aux formateurs qui avaient une maîtrise avancée de la matière sur tous les 7 modules de formation.

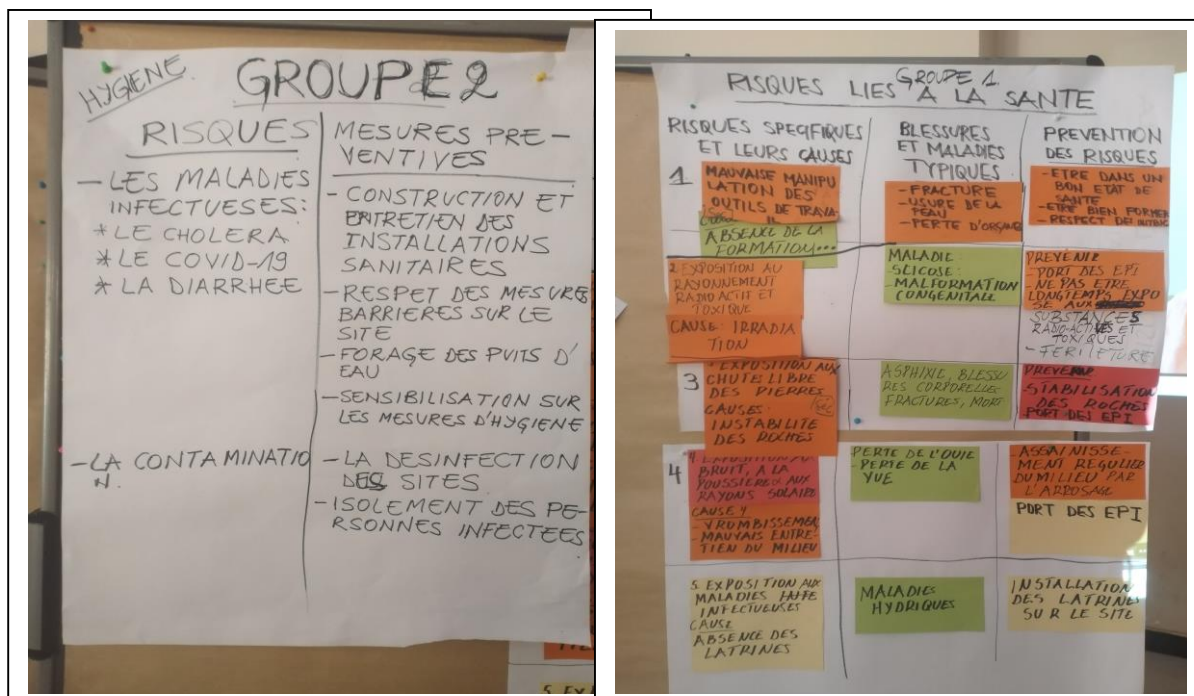
Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

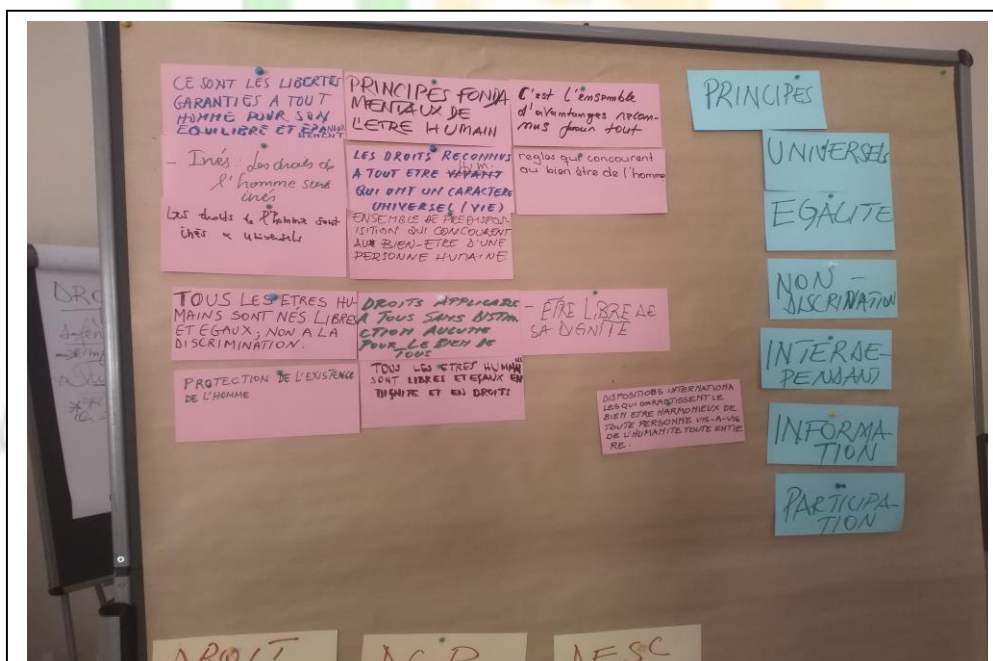
78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

LES ANNEXES

Annexe 1 : listes des maladies liées à l'hygiène, santé et sécurité



Annexe 2 : Définition, principes et catégories de droits.



Mail : adrafinfos@gmail.com

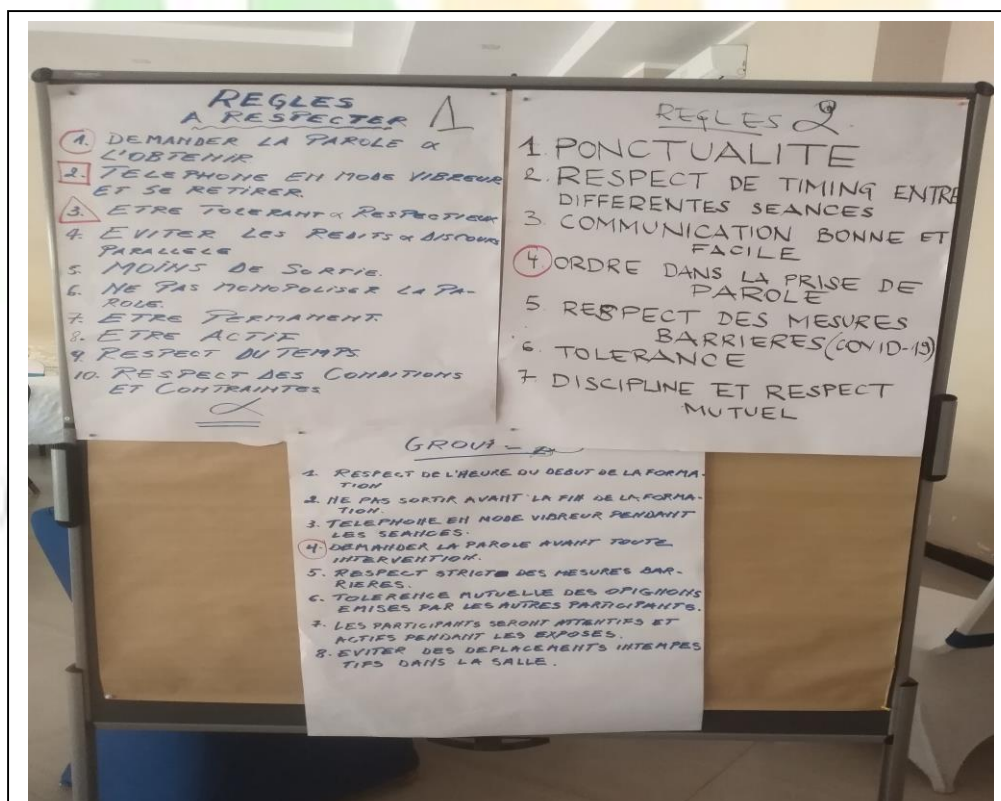
Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

Annexe 3 : les stimulant des participant



Annexe 4 : règles à respecter pendant, définis par les participants



Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

Annexe 5 : intervention du formateur par vidéo conférence :**Annexe 6 : intervention des participants :**

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

Annexe 7 : travail en groupe avec l'assistance du formateur



Annexe 8 : notion des comptabilités

Le Seuil de Rentabilité		
Chiffre d'Affaires		
Coût global ou Coût total	Résultat	
$CT = CV + CF$		
Coût Variable	Coût Fixe	Résultat
Coût variable	Marge sur Coût variable	
	$MCV = CA - CV$	
Au Seuil de Rentabilité $CV = CF$ car Résultat = 0	Seuil de Rentabilité = Chiffre d'Affaires où le Résultat = 0 « ni perte, ni bénéfice »	$SR = \frac{CA \times CF}{MCV}$

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC

Annexe 9 : Photo de famille

Mail : adrafinfos@gmail.com

Tél : +243 970789977 // +243 995138052 // +243 992026902

78 Avenue de la libération, quartier Kalubwe, commune de Lubumbashi, ville de Lubumbashi, province du Haut-Katanga/RDC